



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROJET DE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR 2022-2027

16 mars 2022

Table des matières

3 Transformer
le ministère de l'Intérieur

4 Le projet de loi :
les 12 mesures-clés

5 La transformation
numérique du ministère
de l'Intérieur

6 Proximité,
transparence
et exemplarité

8 Mieux faire face
aux menaces actuelles
et anticiper les crises
de demain

10 Un projet de loi
pour les outre-mer

11 Moderniser les
ressources humaines
de la Police et de
la Gendarmerie
nationales

13 Lancement de nouveaux
outils numériques pour
les citoyens et forces de
sécurité intérieure

Transformer le ministère de l'Intérieur

L'action du ministère de l'Intérieur est au cœur de la vie des Français. Vivre en sécurité, accéder à des services publics de proximité modernes, faciliter les projets dans tous les départements sont des attentes majeures des citoyens. Y répondre efficacement est une nécessité démocratique et constitue la mission des agents du ministère de l'Intérieur, au service de tous, partout et tout au long de l'année. Pour les cinq ans à venir, cette loi fixe les objectifs et programme les moyens relevant du ministère de l'Intérieur, alors que l'univers numérique et la délinquance évoluent considérablement.

Pour répondre aux enjeux sécuritaires et territoriaux des années à venir, la LOPMI dote le ministère de l'intérieur de nouveaux moyens humains, juridiques et budgétaires. Répondre aux défis présents et à venir suppose de prendre le tournant révolutionnaire du numérique, d'agir dans la proximité et de mieux prévenir les crises futures.

Levier de modernisation et de rapprochement avec les citoyens mais aussi champ d'action à investir pour lutter contre les nouvelles menaces, le numérique impose au ministère de l'Intérieur une « révolution copernicienne ». Près de la moitié des moyens de la loi est ainsi dédiée à la transformation numérique : démarches dématérialisées, outils de travail en mobilité, moyens d'investigation modernisés. En outre, le cyber constitue un nouveau territoire de délinquance de masse, face auquel le ministère se doit de lutter avec des outils et des équipes de pointe, d'accompagner les victimes et d'anticiper les crises cyber de demain.

Dans les cinq années à venir, le ministère de l'intérieur se rapprochera des citoyens et des territoires ruraux, grâce notamment à son réseau territorial de préfectures et sous-préfectures. La présence des policiers et des gendarmes sur le terrain sera doublée d'ici 2030 ; le temps sur la voie publique sera la règle et le temps au commissariat ou à la brigade l'exception. Les victimes, notamment de violences intrafamiliales ou sexuelles, placées au centre d'un parcours modernisé, seront mieux accueillies et accompagnées. Policiers et gendarmes refléteront aussi davantage la diversité de la population, grâce à des dispositifs de recrutement diversifiés. Les agents seront équipés de matériels performants et innovants et bénéficieront d'un immobilier offrant des conditions de travail et d'accueil renouvelées et répondant aux besoins accrus de formation.

La LOPMI donnera également les moyens de mieux faire face aux crises (ordre public, délinquance et criminalité, crises de sécurité civile). Répondre mieux qu'hier à la délinquance du quotidien et à la criminalité suppose ainsi de continuer de renforcer les moyens d'investigation. La subversion violente sera combattue grâce de nouvelles unités plus réactives. À l'approche de la Coupe du monde de rugby et des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, des outils de gestion des grands événements plus robustes seront bâtis. Face aux crises climatiques, nos moyens devront mieux s'adapter aux enjeux actuels mais aussi futurs. La gestion de crise sera professionnalisée, sous l'autorité des préfets, et saura mieux qu'avant s'appuyer sur une population dotée d'une meilleure culture du risque. Enfin, nos frontières seront mieux sécurisées, grâce à une meilleure coordination opérationnelle et à l'utilisation d'outils technologiques de pointe.

*Accroître la proximité,
la transparence et l'exemplarité*

**Se renforcer
sur les terrains
numérique
et cyber**

1

Pour réagir immédiatement aux cyberattaques et pour signaler les escroqueries en ligne, l'équivalent numérique de « l'appel 17 » sera créé avec le **17 « cyber »**.

2

Pour repérer et punir les crimes et délits en ligne, **1 500 cyber-patrouilleurs** seront formés et déployés.

3

Pour équiper nos policiers et gendarmes à la pointe de la technologie, une **Agence du numérique des forces de sécurité** sera instituée.

4

Pour assurer la sécurité partout sur le territoire, notamment dans les zones rurales, **200 brigades de gendarmerie** seront créées.

5

Pour des policiers et gendarmes plus présents, plus accessibles, plus efficaces au service des citoyens, **la présence sur la voie publique des policiers et des gendarmes sera doublée d'ici 2030.**

6

Pour faciliter le dépôt de plainte et garantir un meilleur suivi dématérialisé des procédures, **les espaces d'accueil seront modernisés et le suivi des plaintes en temps réel sera permis sur l'application « Ma Sécurité » lancée le 7 mars.**

7

Pour mieux protéger les femmes et les enfants victimes de violences, **le nombre d'enquêteurs dédiés à la lutte contre les violences intrafamiliales sera doublé, pour passer à 4 000.**

8

Pour s'assurer que le ministère de l'Intérieur ressemble davantage à la société, et notamment à la jeunesse, **100 classes de reconquête républicaine dans les quartiers populaires** seront créées.

9

Pour une administration au plus près des Français, des territoires et des élus locaux, **des sous-préfectures seront recrées et la labellisation de sous-préfectures en espaces « France services » sera poursuivie. Des services de l'administration centrale seront relocalisés dans des villes moyennes et territoires ruraux.**

**Mieux faire face
aux menaces actuelles
et anticiper les crises
de demain**

10

Pour des enquêtes plus rapides et plus efficaces, la **procédure pénale sera simplifiée** et tous **les policiers et gendarmes seront formés aux fonctions d'officier de police judiciaire.**

11

Pour développer la culture du risque chez nos concitoyens, **une « journée nationale » dédiée aux risques majeurs et aux gestes qui sauvent** sera instaurée chaque année, sur le modèle déjà pratiqué au Japon.

12

Pour venir renforcer les dispositifs liés aux grands événements des années à venir, **11 nouvelles unités de forces mobiles (UFM)** seront créées à brève échéance.

La transformation numérique du ministère de l'Intérieur

Le numérique est porteur de nouvelles opportunités, mais c'est aussi un nouveau champ d'action que le ministère de l'Intérieur doit investir, à l'aide de moyens humains et technologiques de pointe. Face aux risques cyber, à une cyber-délinquance qui augmente de 10 à 20 % chaque année, les citoyens, les entreprises et l'ensemble de nos institutions doivent être sensibilisés et armés pour se protéger des attaques. La capacité de gestion de crise cyber doit également monter en puissance.

■ Lutter contre la cybercriminalité : un nouvel espace à investir

- Créer l'équivalent numérique de « l'appel 17 », pour que chacun puisse signaler une attaque cyber et être mis immédiatement en relation avec un opérateur spécialisé.
- Recruter et déployer 1 500 cyber-patrouilleurs.
- Donner les moyens aux enquêteurs de mettre les cybercriminels hors d'état de nuire :
 - saisir les avoirs criminels détenus sous forme de crypto-actifs;
 - rendre obligatoire le signalement aux autorités du paiement d'une rançon.
- Créer l'école de formation cyber du ministère de l'Intérieur.
- Sensibiliser 100 % des entreprises aux risques de la cybercriminalité.

■ Enrichir l'identité numérique des citoyens

- Dématérialiser les procurations électorales pour simplifier et fiabiliser la démarche.
- Garantir pour chaque télé-procédure un moyen d'accompagnement effectif et personnalisé, afin de lutter contre la fracture numérique, partout sur les territoires.

■ Doter les forces de sécurité d'un équipement à la pointe du numérique

- Créer une agence du numérique des forces de sécurité.
- « Augmenter » les forces de sécurité et de secours avec des équipements innovants : caméras-piétons, caméras embarquées dans les véhicules, terminaux numériques et postes mobiles permettant l'accès à toutes les ressources utiles depuis le terrain.
- Moderniser et mutualiser les infrastructures de communication en déployant le « réseau radio du futur », commun aux forces de sécurité et de secours, et le projet « NexSIS », pour mutualiser la gestion des alertes des services d'incendie et de secours.

■ Faire du ministère de l'Intérieur un ministère à la pointe de la transformation numérique

- Recruter 300 fonctionnaires et contractuels de haut niveau pour mettre en œuvre les projets numériques indispensables au ministère.
- S'ouvrir vers la société civile : citoyens, entreprises, laboratoires de recherche et monde académique, associations.

Proximité, transparence et exemplarité

La confiance entre les forces de sécurité et la population devra être consolidée dans les années à venir. En premier lieu, le ministère de l'Intérieur renforcera sa présence dans les territoires ruraux et périurbains. Dans tous les territoires, policiers et gendarmes seront plus nombreux sur le terrain, au contact des citoyens. Leur mission première sera d'apporter des réponses simples et efficaces, en priorité à ceux qui en ont le plus besoin, à savoir les victimes et les plus vulnérables. Le lien de confiance se renforcera par des garanties d'exemplarité et de transparence plus importantes dans l'action des forces de l'ordre. Celles-ci devront refléter la diversité de la population et seront mieux formées et mieux équipées.

■ Renforcer la présence territoriale, en particulier dans les zones rurales et périurbaines

- Créer 200 nouvelles brigades de gendarmerie.
- Relocaliser des services de l'administration centrale dans des villes moyennes et territoires ruraux.
- Créer des sous-préfectures dans les zones rurales ou à fort essor démographique.
- Déployer des points d'accueil numérique augmentés supplémentaires dans les bâtiments de l'État, permettant un accompagnement physique personnalisé.
- Doubler la présence sur la voie publique des policiers et gendarmes en 2030, via notamment la suppression des cycles horaires, la substitution des missions périphériques, la simplification de la procédure pénale et une réforme de l'organisation interne de la police.

■ Mieux prendre en compte la victime et mieux lutter contre les violences intrafamiliales et sexuelles

- Moderniser le traitement des plaintes, en permettant le suivi de la procédure en ligne en temps réel sur l'application unique police-gendarmerie « Ma sécurité ».
- Généraliser la possibilité de déposer plainte « hors les murs », notamment pour les femmes victimes de violence, ou les élus ayant été menacés ou agressés.
- Généraliser sur le territoire des maisons de confiance et de protection des familles, pour mieux prendre en charge les enfants victimes directes ou indirectes.
- Doubler le nombre d'enquêteurs dédiés à la lutte contre les violences intrafamiliales, soit 2 000 de plus.
- Recruter 200 intervenants sociaux police-gendarmerie supplémentaires, passant ainsi de 400 à 600 postes sur l'ensemble du territoire.
- Créer un fichier de prévention des violences intrafamiliales pour prévenir la récidive, mieux évaluer la dangerosité et sécuriser les interventions des policiers et gendarmes.
- Tripler le montant de l'amende pour outrage sexiste.

■ S'assurer que le ministère de l'Intérieur ressemble aux Français, notamment à la jeunesse et s'ouvre davantage à la société civile

- Créer 100 classes de reconquête républicaine dans les quartiers populaires, destinées en priorité aux élèves décrocheurs.
- Réformer les concours pour recruter les élèves les plus méritants de tous les territoires.
- Amplifier le plan « 10 000 jeunes » pour proposer encore davantage de stages, d'alternances ou d'apprentissages aux élèves ou aux jeunes actifs.
- Nouer des partenariats avec le monde de la recherche sous l'égide de la future Académie de police, notamment en finançant des thèses et des post-doctorats.

■ **Garantir l'exemplarité et la transparence dans l'action des forces de l'ordre**

- Publier les rapports des inspections des forces de sécurité.
- Exclure définitivement du ministère les policiers et gendarmes condamnés à une peine définitive d'emprisonnement pour des faits de violences intrafamiliales, d'infractions à la législation sur les stupéfiants ou de racisme ou de discrimination.
- Créer un comité d'éthique positionné auprès du ministre.
- Évaluer à 360° les cadres de la Police nationale.

■ **Mieux piloter le continuum de sécurité**

- Créer une direction des partenariats au ministère de l'Intérieur.
- Poursuivre les travaux, après des avancées déjà significatives en matière de partenariat avec le secteur de la sécurité privée et les polices municipales.
- Tripler les crédits consacrés à l'aide aux communes pour s'équiper en vidéo-protection.

La loi sécurité globale, très récemment votée, porte de multiples évolutions en faveur du continuum de sécurité. Sur cet aspect, le texte pourra être enrichi des propositions des acteurs concernés dans la perspective de l'examen du texte au Parlement.

■ **Doter les policiers et les gendarmes de matériels performants et innovants**

- Renouveler et verdir chaque année 10 % du parc automobile du ministère.
- Renouveler les armements et notamment certains matériels : armes lourdes, packs de vision nocturne, équipements de protection balistique, pistolets à impulsion électrique, housses tactiques modulaires, matériels d'analyse et de détection, équipements innovants de police technique et scientifique.
- Déployer des drones, en appui opérationnel ou pour le recueil de renseignement.

Mieux faire face aux menaces actuelles et anticiper les crises de demain

Préparer le ministère de l'Intérieur de 2030 impose tout d'abord de mieux lutter contre les menaces existantes. Pour cela, la fonction investigation sera revalorisée et la procédure pénale simplifiée, afin d'apporter des réponses plus rapides à nos concitoyens victimes et pour sanctionner plus efficacement les délinquants. Dans un contexte de multiplication des crises – climatique, migratoire, d'ordre public ou de sécurité civile – nos outils de gestion de crise doivent être modernisés et le rôle du ministère de l'Intérieur consolidé comme pilote de la crise, à l'approche des grands événements internationaux que notre pays s'apprête à accueillir. Anticiper les crises de demain, avec notamment leur composante cyber, suppose un effort de formation et sensibilisation.

■ Renforcer les moyens des enquêteurs

- Former l'ensemble des nouveaux policiers et gendarmes aux fonctions d'officier de police judiciaire (OPJ).
- Créer des assistants d'enquête pour appuyer les enquêteurs et permettre à ces derniers de se concentrer sur les tâches d'investigation les plus complexes.
- Généraliser les amendes forfaitaires délictuelles (AFD) à tous les délits punis d'un an d'emprisonnement au plus.
- Renforcer les moyens de la police technique et scientifique.

■ Simplifier la procédure pénale

- Recourir à la télécommunication audiovisuelle pour certains actes d'enquêtes, comme les auditions de victimes dans des dossiers ciblés (hors dossiers d'atteinte aux personnes).
- Développer les logiciels de retranscription pour alléger le formalisme de la procédure.
- Étendre le pouvoir des adjoints de police judiciaire (APJ) sous le contrôle des OPJ.
- Permettre aux APJ d'acter en commission rogatoire sous le contrôle des OPJ et de réaliser certaines notifications de droits.
- Supprimer la réquisition des services de police technique et scientifique par les services de la Police nationale.
- Créer une disposition légale prévoyant la présomption d'habilitation des agents à accéder aux fichiers de police.
- Permettre aux élèves-gendarmes d'accéder aux fichiers de police lorsqu'ils sont en mission opérationnelle au sein d'une brigade.
- Appliquer les techniques spéciales d'enquête au délit d'abus de faiblesse en bande organisée pour faciliter le travail de lutte contre les dérives sectaires des enquêteurs.
- Recourir aux techniques spéciales d'enquête pour les fugitifs recherchés pour des faits de criminalité organisée.

■ Nous armer face aux crises de demain, hybrides et interministérielles

- Créer une journée nationale de la prévention de risques, obligatoire pour tous.
- Confier aux préfets le pilotage de tous les services et établissements publics de l'État en cas de crise d'une particulière gravité.
- Construire le centre interministériel de crise 2.0, pour assurer la conduite opérationnelle des grands événements ou des crises dans les meilleures conditions.
- Renforcer les services communication des préfetures.
- Renouveler la flotte d'hélicoptères du ministère sur 10 ans et lancer le renouvellement de la flotte d'avions de lutte contre les incendies.

- Faire de la base aérienne de Nîmes-Garons le hub européen de la sécurité civile.
- Financer, avec les collectivités territoriales, des matériels mutualisés entre services d'incendie et de secours.
- Améliorer la coordination interministérielle pour l'anticipation des risques.

■ **Renforcer notre réponse opérationnelle face à la subversion violente**

- Créer 11 nouvelles unités de forces mobiles spécialisées dans l'intervention rapide pour mettre fin à des affrontements violents.
- Créer un centre de formation spécialisé dans le maintien de l'ordre.
- Poursuivre la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en investissant dans la cybersécurité, la lutte anti-drones et des centres de commandement rénovés.

■ **Mieux sécuriser nos frontières**

- Élargir les pouvoirs des policiers aux frontières, pour leur permettre la visite sommaire des véhicules particuliers, comme les fonctionnaires des douanes.
- Faciliter l'action des gardes-frontières de l'agence FRONTEX sur le territoire national.
- Équiper les policiers aux frontières de matériels innovants : postes frontières mobiles, drones de surveillance, caméras infra-rouges et thermiques, systèmes de lecture automatisée de plaques d'immatriculation.
- Fluidifier les contrôles aux frontières par le déploiement d'outils numériques tout en rehaussant le niveau de sécurité.
- Améliorer la coopération européenne : brigades mixtes, rendre plus interopérables les systèmes d'information, formation réciproque des agents.

■ **Mieux former et mieux accompagner nos forces**

- Augmenter de 50 % le temps de formation initiale et continue des policiers et gendarmes.
- Recruter 1 500 formateurs.
- Créer de nouvelles écoles spécialisées pour les forces de sécurité (école du cyber, académie de police et centre de formation au maintien de l'ordre citées supra) :
 - école de la police technique et scientifique;
 - nouvelles structures régionales de formation.
- Ouvrir la formation des forces de sécurité vers l'international.

Un projet de loi pour les outre-mer

La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur prévoit des moyens dédiés aux outre-mer tenant compte de leurs spécificités.

Les outre-mer devront tirer pleinement parti de la révolution numérique impulsée. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour ces territoires, de par les opportunités offertes pour rapprocher les services de l'État de la population, ou encore de besoins opérationnels des services du ministère de l'Intérieur dans ces territoires.

- ➡ Pour cela, un effort de remise à niveau de l'architecture des réseaux de communication outre-mer sera engagé, afin que tous les territoires bénéficient du passage à l'état de l'art technologique comme l'ont fait ces dernières années les Antilles, La Réunion et Mayotte.
- ➡ Les chantiers numériques de proximité, visant à rapprocher l'administration du citoyen et à doter les agents du ministère d'outils performants, seront déployés de manière adaptée et rapide. Ces outils permettront aux citoyens de mener leurs démarches sans se déplacer, et aux forces de l'ordre de davantage travailler depuis le terrain ou en mobilité.

Particulièrement exposés à des menaces diverses selon les territoires, les outre-mer bénéficieront du déploiement de nouveaux moyens humains et matériels pour y faire face.

- ➡ Dans les outre-mer frontaliers, de nouveaux outils juridiques permettront de mieux lutter contre l'immigration clandestine (élargissement des pouvoirs des policiers pour fouiller les véhicules, alignement des pouvoirs des policiers et gendarmes sur ceux des douaniers dans la zone maritime contigüe – disposition particulièrement justifiée à Mayotte).
- ➡ Seront déployés aux frontières des outre-mer de nouveaux outils technologiques pour lutter contre les trafics (stupéfiants, flux financiers illégaux etc.) : bagages X, moyens nautiques, scanners à conteneurs dans les grands ports, radars de surveillance, scanners corporels.
- ➡ En matière de lutte contre la délinquance et de protection de l'ordre public, les outre-mer bénéficieront de l'augmentation des effectifs de gendarmes départementaux, de réservistes et d'unités de forces mobiles supplémentaires.

Enfin, la présente loi programmera des moyens supplémentaires pour améliorer la résilience des outre-mer face aux risques naturels.

- ➡ Pour améliorer la capacité locale de gestion de crise, des moyens nationaux de sécurité civile seront pré-positionnés outre-mer, afin de fournir des moyens de première réponse à la crise avant l'arrivée de secours extérieurs. Seront ainsi pré-positionnés des détachements des formations militaires de la sécurité civile (FORMISC) en zone Antilles et dans l'océan Indien. De nouveaux sites de la réserve nationale seront créés à Mayotte, à La Réunion et en Guyane.
- ➡ Des plans spécifiques à chaque outre-mer, visant à une meilleure surveillance des risques seront lancés. Ils s'attacheront à améliorer la résilience des bâtiments de l'État et des points d'importance vitale. Des partenariats entre service militaire adapté et sécurité civile seront conclus dans tous les outre-mer, visant à améliorer la culture du risque de toute la société.

Moderniser les ressources humaines de la Police et de la Gendarmerie nationales

La LOPMI a permis de consolider l'élan de modernisation des ressources humaines des forces de sécurité intérieure, engagé par le Beauvau de la sécurité. Deux protocoles historiques ont ainsi été signés au mois de mars 2022.

Pour la Police nationale

Le protocole, signé pour la première fois à l'unanimité des organisations syndicales représentatives repose sur quatre piliers :

- Revaloriser les fonctions les plus exposées.
- Responsabiliser l'encadrement.
- Revoir les règles de mobilité pour faciliter l'affectation des policiers sur le terrain.
- Améliorer la qualité de vie au travail des policiers.

Parallèlement, il acte deux transformations essentielles pour l'avenir de la Police nationale :

- L'ouverture d'une discussion sur l'augmentation du temps de travail, afin d'accroître la présence sur la voie publique, à articuler avec la future réforme des retraites.
- La forte limitation des mouvements de mutation pour éviter que certains territoires perdent brutalement un nombre important de leurs effectifs.

Parmi les principales mesures :

- Rémunérer mieux ceux qui sont exposés aux difficultés de la voie publique en créant par exemple une prime spécifique de 100 euros par mois ou en triplant l'indemnité de travail de nuit, etc.
- Clarifier les grades d'encadrement pour les gradés et gardiens de la paix (CEA). La fusion des deux premiers grades du corps et la revalorisation des grades de brigadier-chef et de major s'inscrivent dans cette perspective.
- Valoriser les tâches des personnels administratifs et techniques de la police nationale en créant une indemnité de sujétion spécifique. Celle-ci permettra d'accroître la rémunération des agents, au regard de l'exposition aux sujétions particulières dont ils font l'objet, tout en comptant pour leur retraite.
- Créer un statut dérogatoire pour les personnels de « police scientifique ». Cela permettra à ces derniers de bénéficier de mesures statutaires adaptées à la réalité de leur métier et de leurs missions.
- Revaloriser la filière investigation via notamment une augmentation de la prime OPJ, qui passera de 1 300 à 1 500 € par an et la création des fonctions d'assistant d'enquête, nouveau métier des personnels administratifs de la police, qui seront spécifiquement formés et reconnus pour exercer leurs nouvelles attributions.

L'ensemble des mesures représentent un total de **773 millions d'euros sur 5 ans.**

Pour la Gendarmerie nationale

Le protocole s'articule autour de trois axes :

- « **Mieux protéger** » par des mesures favorisant l'augmentation de la présence de voie publique.
- « **Mieux encadrer** » par des mesures soutenant la prise de responsabilité.
- « **Mieux accompagner** » par des mesures liées à l'action sociale et à la qualité de vie au travail.

Parmi les principales mesures :

- Reconnaître l'engagement des personnels impliqués au quotidien sur la voie publique, en rénovant les parcours de carrière et la grille indiciaire des sous-officiers et en revalorisant le traitement des gendarmes adjoints volontaires.
- Mettre en place des indemnités d'absence missionnelle et de sujétions spécifiques seront créées.
- Soutenir la prise de responsabilité, en augmentant le contingent de la prime de qualification supérieure et en redimensionnant l'indemnité de fonction et de responsabilités.
- Développer l'action sociale et la qualité de vie au travail en renforçant l'aide aux blessés et à leurs familles et en densifiant le réseau de psychologues cliniciens.
- Améliorer les conditions de vie des gendarmes et de leurs familles en initiant un effort inédit sur l'entretien des logements.

Ce sont ainsi près de **700 millions d'euros, sur 5 ans, qui seront consacrés à ces mesures** destinées à moderniser les ressources humaines de la Gendarmerie nationale et à poursuivre l'amélioration de son efficacité.

Lancement de nouveaux outils numériques pour les citoyens et forces de sécurité intérieure

■ Lancement de Ma Sécurité

La première application mobile regroupant les services de police et de gendarmerie est disponible depuis le 7 mars gratuitement sur les plateformes de téléchargement d'applications habituelles et sur l'ensemble des téléphones, quel que soit le modèle.

Cette application offre une nouvelle possibilité pour les citoyens d'être assistés par un gendarme ou un policier, à toute heure de la journée.



On y retrouve :

- les services de pré-plainte et de signalement en ligne ;
- l'accès aux plateformes de démarches administratives en ligne ;
- l'ensemble des numéros d'urgence ;
- les actualités et notifications locales de sécurité ;
- un service de tchat 24h/24 et 7j/7 avec un gendarme ou un policier, directement dans l'application ;
- des conseils de sécurité et de prévention ;
- une cartographie des points d'accueil, des commissariats et des brigades de gendarmerie, ainsi que leurs coordonnées et horaires d'ouverture ;
- la plateforme de signalement des points de deal lancée début 2021, notamment à l'origine de plus de 10 000 signalements.

■ Déploiement des nouveaux équipements numériques NEO 2



Après le déploiement de la première génération de NEO à partir de 2016, les NEO 2 ouvrent de nouveaux horizons pour l'activité de terrain des gendarmes et des policiers, grâce aux interconnexions à venir avec les caméras piétons dont ils seront dotés individuellement, et le réseau radio des forces de sécurité.

Le ministère de l'Intérieur prévoit la livraison de 240 000 terminaux NEO 2 d'ici l'été 2022 et de 800 000 accessoires associés (chargeurs, câbles, oreillettes...).

■ Expérimentation de la plateforme THESEE

La plateforme de traitement harmonisé des enquêtes et signalements pour les e-escroqueries (THESEE) a pour objectif de permettre aux usagers de déposer une plainte en ligne sans avoir à se déplacer dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie. Le dépôt de plainte en ligne concerne plusieurs e-escroqueries. THESEE est d'ores et déjà en phase d'expérimentation depuis le 21 octobre 2021 ; une version bêta est disponible depuis le 15 mars.

■ Création du service « VISIOPLAINTE »

En complément de la mise en place de la plainte hors les murs lancée mi-novembre 2021 par le ministre de l'Intérieur, un service complémentaire de prise de plainte en visioconférence est en cours de création au sein des services de la Police nationale. Ce dispositif innovant fonctionnera grâce à un télé-service accessible aux usagers depuis France Connect. Il a vocation à être ouvert au public à la fin de l'année 2022.

■ Poursuite du déploiement des caméras-piétons



En parallèle de ces nouveaux outils, le déploiement des caméras-piétons se poursuit conformément à ce qui avait été annoncé par le Président de la République et le ministre de l'Intérieur.

Plus simples d'usage, plus robustes, et dotées d'une autonomie de douze heures, ces nouvelles caméras-piétons permettent la restitution filmée de situations du quotidien, lorsque se produit ou est susceptible de se produire un incident. Elles peuvent fonctionner en extérieur comme en intérieur, de jour comme de nuit.

Chiffres clés

21 000 caméras déployées en 2021

- 32 000 en cours de livraison dans les services de police et unités de gendarmerie

53 000 caméras déployées d'ici l'été 2022

- 32 000 pour la Police nationale
- 21 000 pour la Gendarmerie nationale

Investissement de 35 millions d'euros

Service presse du ministère de l'Intérieur

service-presse@interieur.gouv.fr

01 40 07 22 22